

## **AVIS PUBLIC**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 26-183 Édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le conseil municipal entend procéder, lors de sa séance ordinaire **du jeudi 16 avril 2026, à 19 h 30**, à la salle du conseil de la Municipalité située au 3<sup>e</sup> étage du centre municipal, à l'adoption du règlement 26-183 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux.

Selon l'article 13 de ladite loi, toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

Le règlement numéro 26-183 vient ainsi remplacer le règlement numéro 22-159 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement en en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@sldg.ca](mailto:greffe@sldg.ca) durant les heures d'ouverture de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à 12 h.

**DONNÉ** à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 25<sup>e</sup> jour de mars 2026.



Dany Michaud  
Directrice générale et greffière-trésorière